Savoir Travailler ensemble

S'organiser et mieux communiquer

Objectifs

Être capable de mener à bien un projet collectif : identifier ses motivations individuelles et ses motivations pour la dimension collective ; structurer l'organisation de son groupe et améliorer la communication entre ses membres.

Contenu

Jour 1
Mon projet personnel au sein du projet collectif
Repérer les freins et les points de blocage des projets de groupe
Clarifier mes attentes en lien avec le projet, mes enjeux professionnels et personnels, mes sources de
motivations pour la dimension collective.
Identifier les différents piliers d'un bon fonctionnement relationnel dans un groupe, être capable
d'analyser une situation.
Jour 2
Construire les règles de fonctionnement d'un groupe.
Appréhender la notion et la fonction de leadership dans un groupe.
Prendre conscience de l'importance à veiller à la bonne qualité des relations au sein du groupe.
Prendre conscience de l'influence de ses comportements et s'entraîner à s'exprimer différemment.
Thèmes à sélectionner en fonction des attentes des participants :
L'écoute active, les émotions, la communication nonviolente.
Bases pour la résolution des conflits.
Eléments pour fixer un cadre aux prises de décisions collectives
Eléments pour savoir conduire des réunions constructives et conviviales.

Méthode pédagogique
Alternance entre apports théoriques, temps d'échanges, Temps individuel, Jeux de rôle et mise en
situation.

Infos complémentaires

CANT'ADEAR
POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 30/04/2014

Tarifs

Plus de renseignements
Hélène Gaudon
cantadear@orange.fr
Cant\'ADEAR
7 place de la Paix
15000 AURILLAC

15000
AURILLAC
Tel. 09 61 27 39 06
Fax. 04 71 43 30 50

Taux de satisfaction : %

Apporter un casse-croûte à partager

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

05 mai 2014 09:30 - 17:30 (7hrs)	GDS Bd Canteloube 15000 Aurillac	Hélène Gaudon, formée par l'ATAG à l'accompagnement des groupes
06 mai 2014 09:30 - 17:30 (7hrs)	GDS Bd Canteloube 15000 Aurillac	Hélène Gaudon, formée par l'ATAG à l'accompagnement des groupes

Financeur(s)

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE · Datar Massif central · vivea

Bulletin d'inscription

Nom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Prenom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation

_

Adresse _

_ _

Courriel _

Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR
8 place de la Paix
15000 Aurillac

Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.
Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale
(formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Le service de remplacement
La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)